

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située 48 ter, rue Raspail à Décines Charpieu et appartenant à monsieur Jaszewski.

Cette parcelle, nécessaire à l'élargissement de la rue Raspail, représente une superficie de 24 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 17 de la section CI.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ladite parcelle au prix de 6 000 F, conformément à l'évaluation des services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034 pour l'acquisition.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,